

Double prix du blé—Loi

Hat, \$3.15 à \$3.40; Calgary \$3 à \$4; Red Deer, \$3.25 à \$3.50; dans la région d'Edmonton, jusqu'à \$3.95 le boisseau. Il est tragique, surtout cette année avec le gel qui a nui aux récoltes de constater que le blé de mouture se retrouve sur le marché des grains fourragers au Canada.

Un autre exemple de la confusion qui règne dans l'industrie: Nous savons que les inspecteurs de grains sur la côte du Pacifique se sont abstenus de travailler il y a quelques jours; ils sont retournés au travail aujourd'hui. La situation du chargement à Vancouver n'est pas encore normale. Le 21 octobre, on a déchargé quelque 471 wagons, ce qui donne un peu plus de 1 million de boisseaux; on devrait décharger de 600 à 700 wagons par jour. Le 22 octobre, les choses se sont améliorées: 588 wagons déchargés, soit 1,274,000 boisseaux. Je suis d'accord avec les propos du député de Moose-Jaw; le ministre n'a sûrement pas réussi à rendre confiance à l'industrie céréalière quand il a mentionné dans son discours qu'il pourrait y avoir un peu de modération à propos des tarifs du pas du Nid-de-Corbeau. Commentant la déclaration du ministre du Travail (M. Munro) au sujet de ce qui se passe à Vancouver, le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan a conclu en disant:

La déclaration aurait dû venir du premier ministre, non pas d'un ministre. Qu'un différend entre 520 manutentionnaires et des entreprises qui représentent 200,000 cultivateurs conduise à des projets de nationalisation de notre système de manutention des grains, ce serait presque drôle si ce n'était pas si malheureux.

La déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) me plaît. Je cite un passage d'une publication du Syndicat du blé de la Saskatchewan:

M. Whelan a dit lors d'un colloque sur le prix des aliments que nous n'aurions des cultivateurs et des aliments produits au Canada que lorsque les cultivateurs seraient mieux traités dans la société et dans notre régime économique. Il a affirmé que si les cultivateurs étaient mieux traités ce seraient les consommateurs qui bénéficieraient des avantages réels à long terme.

Ce qu'il faut dans l'industrie céréalière de même que dans l'agriculture en général, ce sont des concepts révolutionnaires. Il faut du temps pour que les cultivateurs soient propriétaires de la terre qu'ils travaillent. Cette propriété constitue en fait leur régime de retraite. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions leur permettre de se servir de leur terre comme régime d'épargne—retraite, d'y investir quelques milliers de dollars avant impôt au lieu de les obliger à s'adresser à une compagnie fiduciaire pour bénéficier d'un régime de retraite et voir ainsi leur argent quitter la région. Comme je l'ai déjà dit, un tel régime encouragerait les jeunes à se lancer dans l'agriculture. Il n'y a rien de mal à commencer petit, mais c'est difficile de le faire aujourd'hui étant donné que la Société de crédit agricole ne s'occupe pas des petites entreprises, mais uniquement des grandes exploitations. J'appuie le principe du projet de loi, mais j'espère qu'on pourra en modifier certaines dispositions au comité.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Madame l'Orateur, lorsque nous étudions le bill C-19, nous devons en examiner les principes et le but; nous devons nous assurer qu'il atteindra réellement ses objectifs. Au cours de l'examen du budget des dépenses, il est apparu clairement que le bill à l'étude visait à abaisser le coût des produits alimentaires pour les consommateurs du Canada. D'après la déclaration du ministre, le gouvernement s'inquiétait de voir le prix mondial passer à \$1.95 et continuer à grimper. Lorsqu'il apparut qu'il atteindrait \$3.25, le prix accordé au meunier canadien fut bloqué à ce niveau. Les ministres, mes vis-à-vis, ont dit au pays et à la Chambre, dans leurs réponses aux questions posées, que ce \$1.75 supplémentaire irait à

[M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek).]

l'agriculteur sous forme de paiement final versé aux producteurs de blé dur; pour le durum, le prix moyen est de \$5.75; le paiement final de \$1.75 le porte à \$7.50.

Le point que je veux souligner est le suivant: tous les partis politiques se sont prononcés en faveur d'un système de double prix à un moment ou à un autre. Il n'y a là rien de nouveau. Lorsque le très honorable député de Prince-Albert, mon ami M. Diefenbaker, était premier ministre, nous avons introduit une mesure qui, en fait, était un système de double prix fondé sur le nombre d'acres. Il s'est révélé satisfaisant. Mais, à cette époque, le prix auquel l'agriculteur canadien était tenu de vendre son blé était bien trop bas et le système de double prix visait à augmenter de façon importante les sommes reçues par l'agriculteur pour le blé consommé au Canada. En effet, l'agriculteur devait faire face à des coûts de production élevés, et il vendait son produit à l'étranger à un prix que l'on estimait bien trop bas, puisque, en fait, il ne couvrait pas le coût de production.

• (1640)

Bien des parties ont préconisé la formule du double prix prévoyant le versement d'un prix supérieur au prix international pour le blé destiné à la consommation canadienne. Nous avons ici un bill qui établit fermement un régime de double prix. Les ministériels vont bomber le torse et se vanter d'avoir incorporé ce régime à nos statuts. Ils diront «Tout le monde préconise le régime de double prix, mais nous sommes les bons garçons qui l'ajoutons à nos statuts».

Voyons au juste ce que le gouvernement fait. Son régime de double prix ne rapportera rien de plus aux cultivateurs, le ministre l'a déclaré lui-même au comité. Quand je lui ai demandé de nous dire à peu près combien les cultivateurs ont perdu jusqu'ici à cause du régime, il a refusé de se prononcer. J'ai alors formulé ma question autrement. Je lui ai demandé de combien le boisseau le cultivateur de l'Ouest a subventionné le consommateur canadien jusqu'ici en vertu de ce régime, ce à quoi il a répondu qu'il était difficile d'arriver à un chiffre parce que le prix du blé varie un peu chaque jour. Pourtant, après s'être fait un peu prier, le ministre a fini par conclure qu'en vertu de cette mesure le cultivateur canadien subventionne déjà le consommateur dans une proportion de 25c. le boisseau.

Je connais bien le ministre responsable de la Commission du blé, aussi j'estime que ce chiffre est très conservateur. Je lui ai demandé un chiffre approximatif, et c'est celui-là qu'il nous a donné. Il a manifestement l'habitude des affirmations bizarres; il n'a certes pas frappé beaucoup de grands coups si c'est là le genre de chiffres avec lesquels il veut jouer. Je prétends que le cultivateur canadien subventionne le consommateur par la présente mesure dans une proportion d'au moins 50c. le boisseau. Si le ministre admet volontiers une subvention de 25c., quiconque s'y connaît en politique peut sans crainte doubler ce chiffre vraiment conservateur.

M. Benjamin: Actuellement le chiffre atteint \$1.

M. Horner: Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a entièrement raison. A l'heure actuelle, le prix international à Vancouver est d'un dollar supérieur à ce que le cultivateur touche pour le blé consommé au Canada et visé par la présente mesure. Si nous parlons de 60 millions de boisseaux, alors la subvention dépasse les 60 millions de dollars. Jusqu'ici, le cultivateur canadien a déjà subventionné le consommateur canadien de blé à raison de 50c. le boisseau.